

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 décembre 2015

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2015

N°2015-09-14

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 62
Conseillers votants : 52
Dont pouvoirs : 2

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 6

L'an 2015 et le 17 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint-Aulais la Chapelle, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Bernard MAUGET remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : Mme SWISTEK Florence, Mme GARD Patricia, Mme DELPECH de MONTGOLFIER, M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoit - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BLANZAC-PORCHERESSE** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick - M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUDE** : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - **ORILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PEREUIL** : M. VERGNION Philippe - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT BONNET** : M. BUFFARD Georges - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky - **VIGNOLLES** : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. ARNAUD Yvon, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. MITROPE Robert, M. GALLAIS Denis, Mme MONTAUT Martine, M. GAILLARD Eric, M. CHABOT Jean-Michel, M. PETIT Bernard, M. NEBOUT Franck, M. BODET Charles, Mme MARTINEAU Françoise .

Etaient excusés :

Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme HUGUET Séverine.
M. M. GUERN Joël, M. PROVOST Jean-Jacques, M. BONNAUD Pascal, M. HERAULT Gabriel.

Pouvoirs :

Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André ; Mme DUMONTET Jocelyne (Touvérac) a donné pouvoir à M. HUGUES Jacky (Touvérac).

N°14 - Objet : Optimisation de la collecte des déchets ménagers sur le territoire**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des déchets et du SPANC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 1997 portant création du Syndicat mixte à vocation départementale d'élimination des déchets, modifié par arrêté préfectoral du 12 février 2009 ;
Vu la délibération du 6 octobre 2002 de la communauté de commune confiant la compétence « collecte » au Syndicat mixte à vocation départementale d'élimination des déchets;

Le Vice-Président explique que Calitom, service public des déchets de la Charente, travaille depuis quelques mois à la définition d'un schéma directeur de collecte à l'horizon 2020. S'inscrivant dans une démarche de maîtrise des coûts, ce travail a pour but de construire une offre dite « optimisée » en définissant les modalités de collecte (moyens employés, fréquences, tarification...). Cette offre qui s'inscrit dans le cadre réglementaire permettra de garantir la salubrité publique tout en minimisant le coût des appels à participation pour les collectivités adhérentes.

La commission « Travaux, déchets, SPANC, Voirie, services aux communes » s'est réunie à deux reprises, le 12 octobre et le 18 novembre, afin d'étudier les différentes propositions de modification de collecte sur le territoire dans la perspective du prochain renouvellement de ce marché (préparation des documents de consultation à partir de mars 2016).

La solution de collecte optimisée pour les déchets ménagers (sacs noirs) est de la collecte robotisée sur toutes les communes en passant une fois par semaine sauf pour les centres-bourgs des communes de BAINES SAINTE-RADEGONDE, BARBEZIEUX SAINT-HILAIRE, BLANZAC-PORCHERESSE et BROSSAC qui seraient en collecte traditionnelle une fois par semaine à cause des contraintes techniques liées à la robotisation.

Cette modification semble être l'offre technico-économique la plus adaptée pour le territoire et permettrait de valoriser les plateformes en béton des bacs de regroupement financées jusqu'à présent par la Communauté de Communes des 4B. Lors du passage en collecte robotisée en mars 2017, Calitom se chargera de fournir les plateformes complémentaires, à ses frais, suivant les besoins. En 2016, le syndicat étudiera les différents emplacements existants des bacs de regroupement pour les modifier si nécessaire. Le bac, en effet, ne devra pas se situer sous des fils électriques, téléphoniques, être à la droite du camion et avoir des arceaux adaptés à la robotisation. Calitom prendra à sa charge les éventuelles modifications nécessaires de l'existant.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide l'offre de collecte optimisée des déchets ménagers proposée par Calitom ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 21 DEC. 2015
Publié ou notifié le : 21 DEC. 2015
Touvérac, le : 21 DEC. 2015

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 18 décembre 2015
le Président,
Jacques CHABOT.

